



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 21 juin 2025

Communiqué de presse

Au titre de sa compétence nationale en matière de pédocriminalité en ligne, le parquet de Paris a mené avec l'OFMIN (Office des mineurs) une opération coordonnée avec la Colombie qui a abouti, pour la première fois, à l'interpellation simultanée du commanditaire français, des auteurs locaux et d'intermédiaires dits « moneyrunners », mais également à l'identification et à la mise à l'abri des mineurs victimes, le 16 juin 2025. Cette coopération a également été rendue d'autant plus fluide qu'un magistrat de liaison français est en poste en Colombie depuis 2025. Le parquet de Paris se félicite de cette réussite dans l'entraide pénale internationale.

La pédocriminalité en ligne, dite livestreaming, consiste à commanditer depuis un pays des agressions sexuelles et viols perpétrés sur des mineurs dans d'autres pays, généralement contre rétribution de leurs proches directement impliqués, afin de regarder ces vidéos en direct.

Le suspect âgé de 55 ans interpellé en France a été mis en examen vendredi 20 juin 2025 pour complicité de traite des êtres humains à l'égard de mineurs victimes de viol de 15 ans, de viols et d'agressions sexuelles sur mineurs, notamment incestueux, et d'instigation à ce qu'il en soit commis d'autres sans que cela ait été suivi d'effet, ainsi que d'acquisition, détention et consultation habituelle d'images de mineur présentant un caractère pornographique. Il a été placé en détention provisoire.

L'enquête a débuté par des signalements effectués par le National Center of Missing and Exploited Children (NCMEC). Les investigations ont révélé des virements effectués par un Français à destination de quelques personnes en Colombie, pour plus de 30 000 €, en échange notamment d'images à caractère sexuel de jeunes enfants. Des armes ont en outre été découvertes au domicile de l'intéressé.

Les investigations, qui s'attacheront notamment à exploiter l'ensemble du matériel saisi et établir l'ampleur du phénomène, se poursuivent désormais sous la direction du juge d'instruction.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République